



PLAUDREN

Un plan en place en cas de feux de forêt

● En septembre 2022, un courrier de la préfecture a été envoyé aux communes, spécifiant la mise en place obligatoire d'un PSC ou Plan de sauvegarde communal, suite aux incendies de 2022.

À Plaudren, la commune est soutenue dans la démarche par l'association EGEE (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise), représentée par les conseillers Roland Loréal et Jean-Noël Toublanc. Une réunion publique a eu lieu mardi 13 juin, salle Ty An Holl.

Avec notamment ses 1 115 hectares de forêts, les élus ne perdent pas de temps à l'approche de l'été. Des cellules de crise, comprenant bon nombre d'intervenants, ont été créées : alerte-évacuation, logistique, état civil-recensement, soutien à la population, secrétariat-communication et intervention. Cinq secteurs ont été définis, avec à chacun son point de rassemblement

« Associer les Plaudrinois »

« L'idée de cette réunion était aussi d'associer les Plaudrinois qui connaissent bien les secteurs pour compléter la liste des intervenants par cellule », souligne Didier Étienne, premier adjoint qui a présenté le PSC. Nathalie Le Luherne, la

mairie, a insisté sur l'inscription en mairie des personnes vulnérables pour des interventions plus rapides. Les agriculteurs, propriétaires de matériel propices en cas de sinistre, ont répondu présents à la réunion. Le DICRM (document d'information communal sur les risques majeurs) est disponible en mairie.



Les pompiers de Plumelec, les élus, l'association EGEE et les Plaudrinois se sont réunis pour échanger sur la mise en place du Plan de sauvegarde communal.